



COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le seize février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

Etaient présents :

Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	MM TURBAN, CARRON, DUFOUR, BRICOT, FALLOT, DUPONT, FREIXO, ALLART délégués titulaires MM PELLE, BONTEMPS, GIROD délégués suppléants
Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes HARNET, PERINI, déléguées titulaires MM. DRIANCOURT, ESTRADE, GARBE, LEBON, ALFANDARI, COACHE, PINSSON, délégués titulaires M. JOURNO délégué suppléant
Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes CHAUMERLIAC, JULITTE déléguées suppléantes MM. DAGONET, BOUDER, KISLING, délégués titulaires Mme GODENNE, déléguée suppléante
Communauté de Communes De la Vallée du Sausseron	Mme LE BERRE, déléguée titulaire MM. DELAMARRE, BROS, délégués titulaires M. GRAIN, délégué suppléant

Absents excusés : Monsieur KRIEGUER (Asnières sur Oise), Monsieur FERON (Saint Martin du Tertre), Monsieur FOUCAUD (Montsoul), Monsieur DELAIS (L'Isle Adam), Madame VILLALLARD (L'Isle Adam), Monsieur LEFEBVRE (Mériel)

Assistaient également à la réunion : Syndicat TRI-OR: Mme Martine LE TREIZE, Mme Séverine LE BLANC

Secrétaire de séance : Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

Communes non représentées : Villiers Adam, L'Isle Adam, Chauvry, Saint Martin du Tertre, Seugy, Baillet en France

Madame La Présidente accueille les délégués et le quorum atteint déclare la séance ouverte à 19 heures.

Informations de la Présidente :

- a) La Présidente annonce le départ à la retraite d'un agent du centre de tri.
- b) L'installation de la table densimétrique, programmée début février 2016, est en cours et il reste quelques réglages avant la remise en service.
- c) Le Syndicat a réalisé un contrôle des tickets de pesée embarquée pour la collecte du mois de novembre 2015. Il manquait 124 tickets et le parc des véhicules n'est toujours pas conforme au marché (les bennes pour les voies étroites et le camion grue ont plus de 5 ans) A la suite du contrôle, le Syndicat a décidé d'appliquer les pénalités car le système de pesée embarquée n'est pas utilisé conformément au marché. Tant que la pesée embarquée ne sera pas complètement opérationnelle, le Syndicat ne peut pas avoir de garanties sur la répartition des tonnages par commune.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2015

Le procès-verbal du Comité Syndical du 15 décembre 2015 est adopté à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (communes de Maffliers et Ronquerolles)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Monsieur Olivier DUPONT, vice président en charge des finances prend la parole :

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire imposé aux collectivités de plus de 3500 habitants.

Au vu de ces éléments d'appréciation, le Comité Syndical fixera ainsi les grandes orientations à venir pour l'exercice 2016. Même si un tel débat n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, la jurisprudence lui reconnaît la qualité de formalité substantielle dont l'absence entache le vote du budget primitif d'illégalité.

I. Le contexte

L'année 2015 a été marquée par un certain nombre d'évènements :

- l'exploitation en régie du centre de tri depuis le 1^{er} mars 2015,
- l'appel d'offre pour le changement de la roue siloda de l'usine de traitement des ordures ménagères,
- la mise en conformité du site de Champagne sur Oise pour la protection contre la foudre,
- l'adhésion à l'éco-organisme Eco-DDS pour les déchets diffus spéciaux des déchetteries (peintures, solvants, aérosols, pesticides...),
- la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la mise en place d'une benne ameublement sur chaque déchetterie en remplacement d'une benne pour les encombrants.
- le changement de repreneur pour le papier (meilleure rétribution à la tonne)

Le Syndicat poursuit également son programme de prévention sur 5 ans avec la région Ile de France pour réduire de 7% la production de nos déchets avec un effort sur la sensibilisation au geste de tri et à la réduction des déchets par des interventions sur le terrain. Le Syndicat a d'ailleurs recruté en septembre 2015 deux conseillers de tri au service communication.

Certains projets sont encore à réaliser : les travaux pour remettre aux normes les rejets aqueux et l'étude sur les odeurs n'ont pas été menés. En effet, la reprise du centre de tri en régie et la prise de poste au 1^{er} juillet 2015 de Madame Le Blanc, nouvelle directrice, n'ont pas permis la réalisation de ces projets. Ces travaux

faisaient suite à la visite de la DRIEE le 27 novembre 2013 qui avait relevé des non-conformités. Ces opérations seront de fait remises au budget prévisionnel 2016.

II. Evolution des tonnages

Nous avons reproduit dans le tableau 1 les tonnages des 4 dernières années pour la collecte, le traitement et les déchetteries avec les variations.

	2012	% 2011/2012	2013	% 2012/2013	2014	% 2013/2014	2015	% 2014/2015
Collecte	38 615.95	0.04%	38 373.45	-0.62%	37 901.55	-1.23%	37 607.9	-0.77%
Traitement	40 881.59	-0.08%	40 503.46	-0.92%	40 623.23	0.30%	40 470.66	-0.38%
Déchetteries	13 273.21	-3.80%	12517.37	-5.69%	16 616.71	32.75%	15 140.26	-8.89%

Tableau 1 : Evolution des tonnages

La collecte dans son ensemble continue de diminuer depuis 2012, cette baisse représente près de 2% sur l'ensemble du territoire. A noter que seules les collectes pour le tri sont en augmentation (verre et déchets recyclables), la baisse portant uniquement sur les ordures ménagères. Corrélativement aux collectes des ordures ménagères, le traitement est en diminution constante.

Le programme de prévention des déchets est amorcé pour atteindre une baisse de 7% en 2018.

En ce qui concerne les déchetteries, comme attendu, les apports sont à la baisse en 2015.

III. Etat de la dette

Pour 2016, la charge de la dette s'élèvera à 2 095 857,08 € en tenant compte de l'ensemble des emprunts (y compris les projets de conteneurisation et bornes enterrées).

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours au 1er janvier	2 498 190,65 €	2 341 142,78 €	2 095 857,08 €	1 477 835,01 €	1 266 501,90 €
Échéance annuelle (capital + intérêts)	260 142,54 €	297 249,38 €	673 092,95 €	257 013,22 €	196 732,33 €
dont Intérêts	49 818,35 €	66 712,85 €	57 694,06 €	45 680,11 €	39 995,57 €
dont Capital	215 616,89 €	245 281,83 €	618 022,07 €	211 333,11 €	156 736,76 €
nbre d'habitants selon INSEE	85624	86753	86753	86753	86753
Encours au 1er janvier/habitants	29,18 €	26,99 €	24,16 €	17,03 €	14,60 €
Capacité de désendettement (*)	11 ans	9 ans	3 ans	7 ans	8 ans

(*) Ratio entre la dette et l'amortissement annuel de la dette qui s'exprime en nombre d'années

Tableau 2 : Endettement prévisionnel 2016

La capacité de désendettement est un indicateur utilisé pour mesurer la solvabilité des collectivités. Elle exprime le nombre d'années nécessaires au Syndicat pour éteindre totalement sa dette. Plus que son niveau annuel c'est son évolution sur plusieurs années qu'il convient d'analyser.

Ainsi pour 2016, le chiffre de 3 ans pour la capacité de désendettement, résulte du fait de l'emprunt sur la TVA d'un montant de 384 300 € qui sera intégralement remboursé cette année. Sans tenir compte de cet emprunt, la capacité de désendettement du Syndicat passe à 8 ans. Pour mémoire, cet emprunt a permis de financer la TVA lors du marché de la réhabilitation du centre de tri en 2014. Face à cette dépense, le Syndicat se verra rembourser une partie par le fond de compensation de TVA.

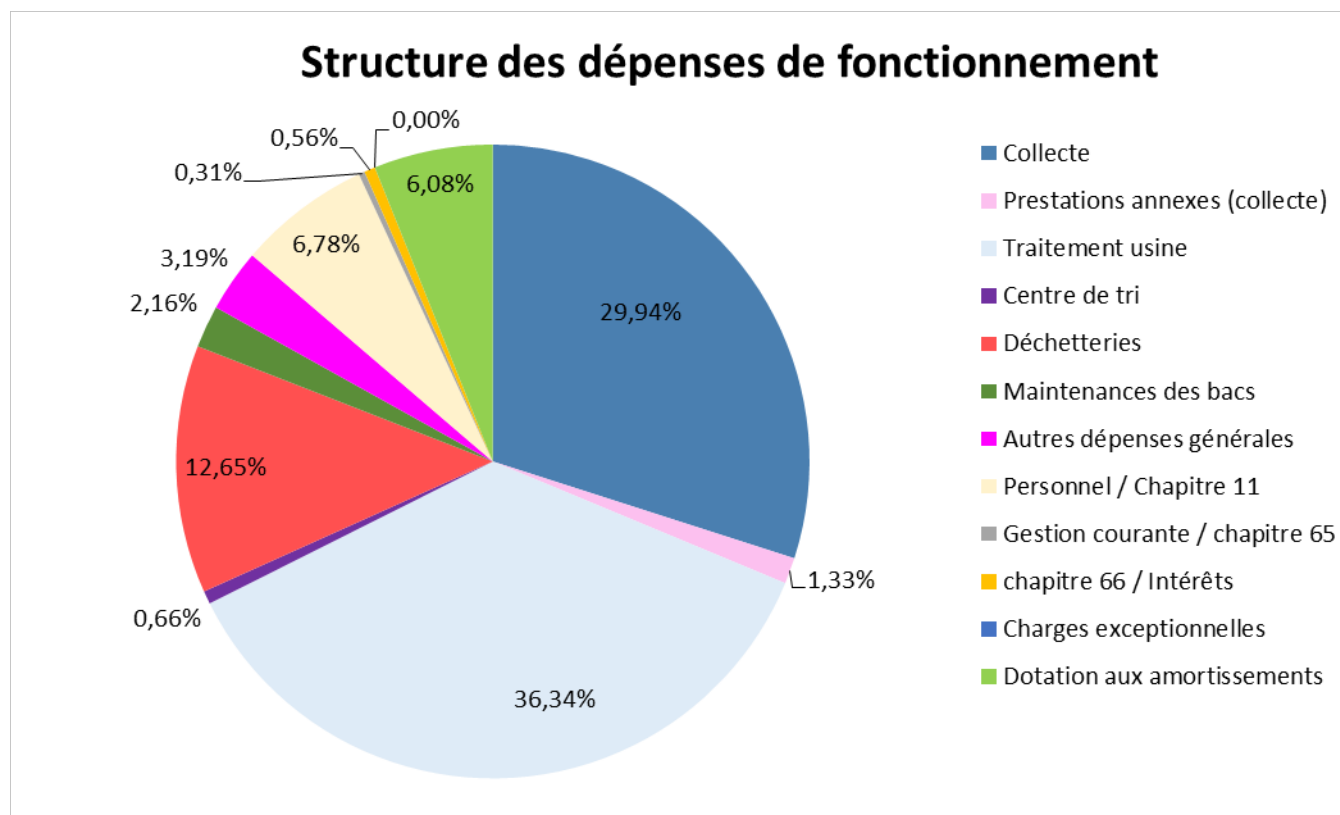
Si nous considérons un seuil de vigilance à 10 ans, la situation financière du Syndicat est satisfaisante.

En 2015, le Syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt. En revanche, en fonction des demandes que le Syndicat comptabilisera pour la mise en place de bornes enterrées, et la conteneurisation de la commune de

Beaumont sur Oise, le Syndicat contractera un nouvel emprunt. Rappelons toutefois que ces emprunts sont refacturés aux communes concernées.

IV. Les grandes masses financière

IV.1 Les dépenses de fonctionnement



Graphique 1 sur la répartition des dépenses

Les principaux postes de dépenses à caractère général que supporte le Syndicat sont les contrats pour le marché d'exploitation de l'usine de traitement des ordures ménagères (36.34% des dépenses de fonctionnement), le marché pour la collecte (29.94% des dépenses de fonctionnement) et le marché pour l'exploitation des déchetteries (12.65% des dépenses de fonctionnement).

Les tarifs pour ces marchés sont établis sur une partie fixe et une partie variable liée aux tonnages et à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour l'élimination des refus, ordures ménagères et encombrants. Conformément aux marchés avec Sepur, Génériss et Paprec, ces tarifs sont soumis aux indices de révision de prix prévus aux cahiers des charges.

L'évolution des indices de révision de prix du marché de collecte en 2015 est restée stable et devrait se maintenir en 2016. Les tonnages étant en légère diminution, il est raisonnable de maintenir les coûts pour ce poste de dépense.

Pour le marché de traitement, le coût réel 2015 se chiffre à 3 902 324.28 € Les indices de révision sont en baisse, nous pouvons également reconduire ce poste à l'identique

En ce qui concerne les coûts d'exploitation des déchetteries, ils sont en baisse de 3.85%. Nous pouvons maintenir le coût pour ce marché, considérant la mise en place d'une benne Eco-mobilier et la diminution des tonnages.

Pour les autres dépenses générales, nous notons une augmentation de 20% qui correspond, entre autres, au transfert des dépenses de l'exploitation du centre de tri dans les dépenses générales. L'analyse de la reprise en régie du centre de tri sera reprise plus précisément dans la partie IV.3

Les charges de personnel

Les coûts pour le personnel sont maîtrisés (6.79% des dépenses de fonctionnement) par rapport au total des dépenses de fonctionnement.

La reprise du centre de tri en régie a nécessité le recrutement d'un responsable et d'un conducteur d'engins. Rappelons également le recrutement des ambassadeurs sur les deux postes vacants au service communication et le recrutement d'un ingénieur affecté à mi-temps pour le centre de tri.

Fin 2015, le syndicat comptait 25 agents dont :

- 11 adjoints techniques titulaires affectés au centre de tri
- 1 technicien, 1 rédacteur et 1 adjoint technique contractuels affectés au centre de tri
- 5 agents recrutés en contrat dits aidés affectés au centre de tri
- 1 ingénieur titulaire
- 1 attachée titulaire
- 2 adjoints administratifs titulaires
- 2 rédacteurs contractuels

Pour l'année 2016, le Syndicat supportera donc les coûts en année pleine des recrutements 2015

A noter également le départ à la retraite d'un agent titulaire au centre de tri qui sera remplacé par un agent en contrat unique d'insertion.

Pour mémoire, notre syndicat bénéficie de soutiens aux contrats dits aidés.

IV.2 Les investissements

Pour mémoire, l'année 2015 se caractérise en terme d'investissement par la commande de la roue siloda qu'il conviendra de financer en 2016 à hauteur de 330 438 €

Pour l'année 2016, plusieurs grands chapitres sont à prévoir :

- L'achat des bacs de tri et des bacs d'ordures ménagères pour permettre l'entretien du parc. A noter que cette dépense sera normalement en diminution compte tenu de l'avenant n°1 au marché de conteneurisation (utilisation en priorité du stock de bacs du Syndicat)
- L'acquisition d'un trommel primaire et d'une table densimétrique pour l'usine de traitement des ordures ménagères. Rappelons que la table densimétrique est déjà financée par des restes à réaliser de 2015. Le Syndicat doit continuer à investir dans l'usine de compostage afin de maintenir une qualité de compost conforme aux normes.
- La remise en conformité des rejets des effluents aqueux de l'usine de compostage et de l'étude sur les odeurs.
- Les projets de mise en place des bornes enterrées
- La commune de Beaumont sur Oise a manifesté son souhait pour la conteneurisation en ordures ménagères sur sa commune
- Les travaux d'amélioration pour le centre de tri

Les recettes sur le compte d'investissement 2016 correspondent au FCTVA, au virement de la section de fonctionnement et à l'emprunt si cela s'avère nécessaire.

Le FCTVA sur les investissements de l'exercice 2014 est attendu à ce jour pour un montant estimatif de 447 000 €

Le recours à l'emprunt sera réalisé, si besoin, dans le cadre de la conteneurisation sur la commune de Beaumont sur Oise et des projets d'installations de bornes enterrées sur la commune de Saint Martin du Tertre et l'Isle Adam. Deux projets ne sont à ce jour pas encore validés.

IV.3 Focus sur le centre de tri

Coût d'exploitation en fonctionnement	Coût d'exploitation en investissement	Coût en personnel	Recettes d'exploitation	Soutien
379 498,80 €	33 152,52 €	567 889,10 €	438 834,61 €	713 675,02 €
DEPENSES GLOBALES POUR L'EXPLOITATION			RECETTES GLOBALES	
980 540,42 €			1 152 509,63 €	
Résultat				
171 969,21 €				

Tableau 3 : bilan financier du centre de tri 2015

Les coûts d'exploitation comprennent :

- Les contrats d'entretien et les interventions pour les réparations
- Les consommables (carburant, EPI, électricité, produits d'entretien,...)
- L'outillage
- Les travaux d'aménagement et d'amélioration
- L'exploitation des 2 mois par Génériss et le fond de renouvellement (janvier et février 2015)
- L'inauguration
- La mise en place de la régie
- Les assurances
- Les emprunts

Le résultat attendu était de 150 000 euros. Le résultat de 171 969,21 euros conforte le Syndicat dans sa décision de reprise du centre de tri en régie. A noter que certaines dépenses de fonctionnement ne seront pas retrouvées en 2016 et qu'il conviendra d'entretenir notre outil tous les ans.

V. Les recettes

Les recettes de fonctionnement reposaient en 2015 sur la participation des communautés de communes à hauteur de 10 160 397,00 €

S'y ajoutaient les retours obtenus d'une part des sociétés de recyclages des matériaux à hauteur de 350 000 € et des soutiens apportées par les éco organismes agréés (ECO EMBALLAGE, ECO FOLIO, ECO TLC,...)

Le tableau 4 ci-après présente l'évolution des recettes autres que celles provenant de la participation des communautés de communes :

	<i>Vente de produits</i>	<i>Entrées en déchetterie</i>	<i>Soutien Eco-Organismes</i>	<i>Ristournes exploitation usine</i>	<i>Ventes des produits déchetteries</i>	TOTAUX
2011	455 393,01	139 206,00	699 352,09	22 115,72	74 330,43	1 390 397,25
2012	425 626,24	157 937,50	792 870,05	22 516,22	51 973,85	1 450 923,86
2013	381 508,29	143 528,80	839 158,40	23 338,95	31 007,82	1 422 718,38
2014	361 706,70	160 812,00	906 499,17	17 191,66	36 808,40	1 483 017,93
2015	438 834,61	167 404,00	722 003,45	23 091,13	29 675,41	1 381 008,60

Tableau 4 : Evolution des recettes d'exploitation

A noter sur les recettes des soutiens, l'annulation d'un titre à hauteur de 102 210,65 euros qui explique la baisse par rapport à 2014.

En 2016, les recettes devraient être en légère hausse. En effet, l'augmentation espérée des tonnages sur certains flux recyclables, le changement de repreneur pour le papier, les nouveaux soutiens liés à l'adhésion à Eco DDS et Eco Mobilier, nous laisse penser que les recettes seront supérieures et cela malgré la baisse du coût du pétrole.

Sur les recettes de déchetteries, compte tenu de la baisse des tonnages sur l'ensemble des gisements, en particulier sur les déchets électriques et électroniques, les batteries, la ferraille et le bois, nous pouvons penser qu'elles resteront au moins à ce niveau.

Prévision budgétaire :

La principale ressource de Tri-Or est la participation des communautés de communes. Cependant, la maîtrise constatée en tonnages, qu'il s'agisse des ordures ménagères ou des déchets recyclables, depuis plusieurs années nous incite à la prudence en ce qui concerne notre seconde source de revenus la plus importante, les soutiens reversés par les éco-organismes.

Au regard des recettes et des dépenses du Syndicat, il est raisonnable de penser qu'il ne sera pas utile d'avoir recours à une augmentation globale des taux. Pour le mieux et sous réserve de l'établissement du budget 2016, nous pourrions proposer de réclamer les mêmes montants que ceux réclamés en 2015. Ainsi, toutes les communes qui ont une augmentation de leur base locative, verront baisser le taux de la taxe.

Discussions :

- Concernant le centre de tri, la Présidente explique que le Syndicat a mis en place des dossiers techniques qui nous permettent d'évaluer l'état des différents équipements. En effet, si nous constatons que sur un matériel nous intervenons régulièrement, il conviendra de le renouveler ou de faire les réparations qui s'imposent afin de ne pas subir une panne importante. Il est donc important de prévoir chaque année un budget en investissement pour le centre de tri.
- Remarque de Mr Dufour sur la collecte des encombrants en porte à porte. Les déchets vont directement à l'enfouissement sans valorisation possible. Mr Driancourt indique également que les déchets qui ne sont pas collectés, sont mis directement en dépôt sauvage.
- A propos des véhicules gênants le passage de la benne, Mr Driancourt s'étonne du nombre de mails reçus par jour pour dire que la collecte n'a pas eu lieu. La Présidente explique que le Syndicat reçoit les informations du collecteur, mais également des appels des usagers. L'information est directement transmise au délégué de la commune et fera l'objet d'une analyse au comité de pilotage. Le stationnement reste le problème récurrent et la ville peut décider de faire appel à sa police municipale par exemple.
- La Présidente informe l'assemblée que la collecte de verre prévue à partir de 7 heures est en fait organisée à partir de 5 heures. Cette information a été transmise par la commune de Mours. Après vérification sur une semaine, les communes de Champagne sur Oise, Baillet en France, l'Isle Adam, Beaumont sur Oise et Viarmes sont collectées à partir de 5 heures pour le verre.
- Mr Freixo demande si le coût de la collecte ne va pas diminuer compte tenu de la baisse du gasoil. La Présidente explique que la formule de révision des tarifs est fonction de plusieurs indices et depuis deux ans, le tarif est resté stable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

La Présidente du Syndicat Tri-Or
Joëlle HARNET